

Assemblée générale du Groupe Audiens

Le 16 juin 2015, Cité internationale universitaire de Paris

Ces quatre dernières années, le système de santé français a été malmené : scandale du Mediator, instauration récurrente de taxes et de franchises dénoncées par les mutuelles, privatisation rampante de l'hôpital public, obligations réglementaires nouvelles qui tendent à uniformiser les acteurs de l'assurance de personnes...

Rappel

En 2011, les mutuelles des secteurs du spectacle et de la presse (réunies dans l'union de mutuelles Mudis au sein du Groupe Audiens) fusionnaient et devenaient la Mutuelle Audiens de la presse, du spectacle et de la communication, la **MAPSC**, réunissant plus de 60 000 adhérents. Il s'agissait d'un tournant pour des mutuelles de culture différente, mais mues par un idéal commun porté par les valeurs de solidarité et de fraternité.

L'importance du positionnement stratégique de notre mutuelle face aux bouleversements du marché de la complémentaire de santé a été soulignée. La mise en place de la couverture de santé pour tous les salariés en est une illustration, et devra être effective au plus tard le 1^{er} janvier 2016. Plusieurs milliers de nos adhérents bénéficiant d'une couverture santé individuelle ou

collective pourraient être concernés par ce nouveau dispositif, et doivent impérativement être informés de leurs droits.

La MRSSC

Mutuelle des réalisations sanitaires et sociales de la communication – centre René-Laborie

La Mutuelle nationale de la presse, du livre et de la communication, dès sa création en 1948 a, sous l'impulsion de M. René Laborie, développé une activité de réalisation sanitaire et sociale :



un centre de santé, concomitamment à son activité d'assurance complémentaire. En application de la réforme du code de la mutualité, en 2002, et afin de séparer les deux activités, une mutuelle sœur relevant du livre III du code de la mutualité, ⇔

Qu'est-ce qu'une mutuelle ?

D'abord, c'est 1 homme, 1 voix (204 délégués pour Audiens). La force de l'institution mutualiste, à caractère solidaire et non lucratif, est son fonctionnement démocratique. Aujourd'hui, en France, le monde associatif est composé de 1 300 000 associations dont l'immense majorité s'appuie uniquement sur le bénévolat (88%) [...] Quinze à seize millions de personnes exercent une activité bénévole. France Bénévolat rappelle que, contrairement aux idées reçues, les jeunes sont très engagés : un bénévole sur quatre a moins de 35 ans. Dans ce contexte, on peut s'étonner de la photographie de la « famille » mutualiste qui peine à rajeunir, à se diversifier et à fédérer autour de ses valeurs fondatrices.

Les mutuelles s'investissent, depuis toujours, dans la défense des intérêts de leurs adhérents. Elles ont inventé le tiers-payant dans les pharmacies (dispense de l'avance des frais de soins de santé) et sont aujourd'hui en première ligne pour défendre sa généralisation. Notre mutuelle propose une minoration de sa tarification en fonction des ressources de nombreux adhérents ; elle dote chaque année son fonds social de plus de 300 000 euros.

La mutuelle La Mayotte

Le dispositif ITEP accueille des enfants et des jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe la socialisation et l'accès aux apprentissages. C'est un établissement médico-social, financé par l'Assurance-maladie dont la mission est d'accueillir des jeunes de 12 à 18 ans et de proposer des soins adaptés, une scolarisation aménagée et un parcours éducatif visant à l'autonomie et à l'épanouissement. La SEES accueille des enfants en internat et/ou semi-internat. Le SESSAD accueille aussi des enfants, il a pour mission d'accompagner le maintien en milieu ordinaire (scolarisation et vie sociale).

(Suite la « une ») la Mutuelle des réalisations sanitaires et sociales de la communication (MRSSC) a été créée pour gérer ce centre de santé.

Depuis 1963, le centre de santé René-Laborie regroupe en un même lieu différents professionnels de la santé. Son ambition est d'être de plus en plus performant. Il propose des consultations médicales ou des prestataires pour des appareillages : le service médical, le service dentaire, une pharmacie et un magasin d'optique-audition. Il est situé au numéro 29 de la rue de Turbigo, dans le 2^e arrondissement.

En 2014, dans un contexte toujours difficile pour les centres de santé, le centre René-Laborie a dû faire face à la fermeture du service de radiologie. En effet, les charges inhérentes au fonctionnement du service, l'augmentation de la fiscalité et la baisse des cotisations statutaires n'ont pas permis la poursuite de cette activité.

En 2015, l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux permettra, sans rendez-vous, de proposer un accès élargi en médecine générale. Cela implique de recruter de nouveaux praticiens afin de mieux répondre aux demandes des patients.

Le projet d'une offre nouvelle et innovante de prévention, de soins et de diagnostic (IRM, scanner...) dans un deuxième centre est toujours à l'étude.

En débat lors de l'assemblée générale

✓ **Les incidences de la mise en place de la « complémentaire pour tous »** posent la question de la généralisation de la complémentaire santé qui doit permettre à tous les salariés d'en bénéficier. Cette mesure vient en complément de la CMU et de la CMU-C, qui donnent accès aux soins pour les plus précaires. Ainsi, un salarié qui est licencié ou en contrat CDD pourrait bénéficier de deux années de couverture. C'est une mesure sociale importante. Mais le coût ne doit pas reposer uniquement sur les salariés.

✓ **La transposition, depuis plusieurs années, en droit français de la directive européenne « Solvabilité »,** volet 1 et volet 2, impose l'application de règles prudentielles ; c'est-à-dire l'obligation, notamment de disposer de fonds propres suffisants, garantissant sa solvabilité en cas de grosses dépenses de santé liées, par exemple, à une épidémie ou à d'autres problèmes exceptionnels. Cette directive exige aussi une obligation de transparence financière.

✓ **L'obligation pour la mutuelle de s'acquitter de taxes** auxquelles elle n'était pas soumise. L'Etat a décidé, en effet, de faire peser sur certains contrats des mutuelles la TSCA (Taxe spéciale sur les conventions d'assurance) ainsi que l'impôt sur les sociétés.

✓ **Pour bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux liés au caractère solidaire de notre mutuelle,** nous devons nous mettre en conformité avec la définition du contrat responsable qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Ainsi, le plafonnement des remboursements des dépassements d'honoraires et l'obligation de rembourser l'intégralité du ticket modérateur deviennent la règle. Le plafonnement signifie que la mutuelle remboursera une somme moindre à ses adhérents lors de la consultation de spécialistes qui, pour 75 % d'entre eux, en Région parisienne, pratiquent le dépassement. Espérons que cela provoquera la baisse des dépassements à plus ou moins long terme. Quant au ticket modérateur, cela signifie que la mutuelle



remboursera la part du tarif de conventionnement de la Sécurité sociale non acquittée par l'Assurance-maladie.

✓ **Un projet de loi de santé** est à l'étude aujourd'hui, la généralisation du tiers-payant en est la mesure phare. En fait, ce n'est pas une totale généralisation puisque seuls les médecins généralistes sont inclus dans cette mesure.

Vous n'aurez donc plus à avancer d'argent, à l'horizon 2017, chez votre médecin. Des médecins s'opposent à cette réforme, pourtant, comme le rappelle le médecin urgentiste Patrick Pelloux dans *Charlie Hebdo* : « Avant la Sécurité sociale, les médecins n'étaient pas souvent payés, beaucoup étaient religieux, d'autres faisaient le vœu de pauvreté, d'autres encore étaient rémunérés avec des sous ou du troc ; ils étaient rares ceux qui gagnaient bien leur vie. Et ne parlons pas de l'hôpital, qui était

aux mains de quelques castes religieuses. L'arrivée de la Sécurité sociale, en 1945, a tout changé et fait progresser l'accès aux soins, mais aussi la rémunération des médecins, pour en faire des professionnels avec des revenus de cadres supérieurs. »

✓ **Projet d'une nouvelle union** de représentation afin de disposer d'un poids supplémentaire au sein de la Fédération de la Mutualité française, qui regroupe plus de 95 % des mutuelles.

✓ **Quelle prise en compte des nouvelles pathologies** liées à la dégradation des conditions de travail dans les entreprises (burn-out, troubles musculo-squelettiques, etc.), qui, en plus, coûtent cher à la Sécurité sociale et aux mutuelles ?

Bruno Lanteri, délégué presse
(DS Info'Com-CGT au Monde - lanteri@lemonde.fr)

Par l'intermédiaire de vos représentants, votre voix compte. Elle permet de garantir un système solidaire et équitable aux générations futures, ainsi qu'aux plus précaires. Sans ce système solidaire, qui a inspiré la Sécurité sociale, les plus démunis ne seraient pas couverts. Refusons ensemble la sélection des patients ! Cette politique de ségrégation menée par les assurances privées, s'immisçant de plus en plus dans nos vies, par des questionnaires médicaux avant souscription, n'a d'autre logique que de priver les personnes âgées ou les malades sans revenus du droit à la santé.

Le mutualisme est un combat moderne

Pratique

Audiens

74, rue Jean-Bleuzen - 92177 Vanves cedex
<http://www.audiens.org/>

Centre René-Laborie et action sociale

29, rue de Turbigo - 75002 Paris
secretariat.medical@audiens.org, 01 84 79 02 79
action-sociale@audiens.org, 08 00 94 00 75

Centre optique et audition

27, rue de Turbigo - 75002 Paris, 01 40 28 33 17

Pharmacie 1, rue de Palestro - 75002 Paris